



**THRINAKIA - TROISIÈME ÉDITION**  
**Concours international d'écritures autobiographiques**  
**dédiées à la Sicile**  
**RÈGLEMENT**

**Art. 1 Sujet promoteur**

Est lancée la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia », conçu et organisé par « Les Étoiles dans la poche », organisation de volontariat inscrite au registre général de la Région Sicile (Italie) à la section socioculturelle éducative.

**Art. 2 Présentation et objectifs**

Le Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » naît à partir de l'expérience des « Ateliers de l'imaginaire autobiographique », un projet d'animation socioculturelle réalisé par le sujet promoteur. Le concours vise, en continuité avec les Ateliers soutenant et valorisant l'écriture de soi, à encourager une écoute sensible de soi et de l'autre, et une pédagogie de la mémoire et de l'imaginaire, sollicitant la participation d'un plus grand nombre de personnes désirant faire l'expérience de l'écriture autobiographique et diaristique, biographique et poétique, tout en stimulant les identités narratives des auteurs par la mémoire et l'imaginaire de la Sicile.

**Art. 3 Parrainages et collaborations**

La Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » est réalisée avec les parrainages de :

Observatoire Processus Communications - Association Culturelle Scientifique ;

Assessorat aux Biens Culturels et de l'Identité Sicilienne de la Région Sicile ;

CUNES - Comité des Communes UNESCO de la Sicile ;

Ville de Catania ;

Ville de Palerme.

La Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » est réalisée en collaboration avec la Surintendance des Archives de la Sicile - Archive d'État de Palerme, et l'Archive d'État de Catania - Ministère des Biens et des Activités Culturelles et du Tourisme.

**Art. 4 Dons**

Les donations soutiennent la réalisation de la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia ».

**Art. 5 Œuvres admises au concours**

La Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » s'articule en cinq sections. Les auteurs vont pouvoir participer à l'une des sections prévues avec une œuvre inédite.

**Autobiographies** : le récit d'une vie vécue en Sicile.

**Récits autobiographiques** : le récit d'une expérience de vie significative vécue en Sicile.

**Journaux de voyage** : la narration d'une expérience de voyage en Sicile.

**Biographies** : le récit de l'histoire de vie d'une personne ayant vécu en Sicile.

**Poésies** : une composition en vers ayant pour titre « L'Île », dédiée à Thrinakia.

**Art. 6 Langues admises au concours**

Les œuvres admises à la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » doivent être rédigées en langue sicilienne, italienne ou française. Les œuvres écrites dans d'autres langues que le sicilien, l'italien et le français, devront obligatoirement être accompagnées d'une traduction dans l'une de ces langues. Les organisateurs et les membres du jury ne pourront pas admettre à concourir les œuvres reçues dans une autre langue que celles admises au concours.

### Art. 7 Participants admissibles

Vont pouvoir participer à la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia », sans limites d'âge, de citoyenneté et de nationalité ;

- toutes personnes résidant en Sicile ;
- tous ceux qui ont vécu, séjourné ou voyagé en Sicile, même pour une courte période de leur vie ;
- les immigrés siciliens résidant dans les autres régions d'Italie et à l'étranger ;
- tous les immigrés qui ont fait une expérience de vie en Sicile, résidant ou pas dans la Région Sicile ;
- les parents, les héritiers et tous ceux qui sont dépositaires de droits d'auteur de personnes disparues, vont pouvoir participer avec les textes de leurs proches ;
- toute personne ayant le désir de raconter l'histoire de vie d'une personne vécue en Sicile ;
- toute personne souhaitant dédier une poésie à l'île de Thrinakia.

### Art. 8 Participants non admissibles

Les membres du sujet promoteur et du jury, leurs conjoints et leurs parents, et quiconque a un rapport direct avec eux ou en leur nom, ne vont pas pouvoir participer à la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia ».

### Art. 9 Œuvres non admises

Ne seront pas admises au concours les œuvres suivantes :

- publiées ou imprimées en édition limitée sous forme typographique ou électronique ;
- présentées et primées à d'autres concours ;
- n'ayant pas une relation avec la thématique du concours ;
- parvenues au-delà de la date limite fixée pour le règlement du concours ;
- n'étant pas accompagnées de la documentation requise ou non-conforme aux indications du règlement.

### Art. 10 Frais d'inscription

Est demandée une donation :

**20,00 euros** pour participer à l'une des sections suivantes ; **Autobiographies, Récits Autobiographiques, Journaux de voyage, Biographies.**

**10,00 euros** pour participer à la section **Poésies.**

Le règlement des frais d'inscription s'effectue selon les modalités suivantes :

- par virement bancaire à l'ordre de « Le Stelle in Tasca », Banca Popolare Etica, IBAN IT54E050180460000000154075, en indiquant dans l'objet du paiement " thrinakia 3ème édition " ;
- par Paypal, règlement direct ou par cartes de crédit ordinaires et prépayées, vers le serveur sécurisé de Paypal, à l'adresse e-mail [info@lestelleintasca.org](mailto:info@lestelleintasca.org), en indiquant dans l'objet du paiement " thrinakia 3ème édition ".

Copie du justificatif attestant le versement des frais de participation doit être jointe à l'envoi des œuvres, sous peine d'exclusion du concours. Les frais de participation ne seront pas remboursés en aucun cas.

Le Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » est sans but lucratif, les frais d'inscription vont contribuer à réaliser :

- l'organisation du concours ;
- la remise des prix aux œuvres sélectionnées ;
- la publication des œuvres primées au concours.

### Art. 11 Exonération de contribution aux frais d'inscription

Sont exemptés des frais d'inscription :

- migrants et demandeurs d'asile en attente dans les centres de détention et les centres d'identification et expulsion ;
- hôtes de maisons de retraite ;
- hôtes de communautés thérapeutiques ou établissements de rééducation.

### Art. 12 Modalités d'envoi des œuvres

Les œuvres doivent être envoyées avec les documents suivants en pièce jointe :

- copie du règlement des frais d'inscription ;
- formulaire d'inscription et autorisation auteurs.

Le sujet promoteur ne peut être tenu responsable, pour quelque raison, de toute perte, retard ou interruption de service par les fournisseurs de services télématiques ou postaux.



L'absence ou le non-respect de l'une ou de plusieurs des conditions ci-dessus mentionnées entraîne l'exclusion du concours. Les œuvres et les frais d'inscription ne seront pas retournés.

#### **Art. 13 Date limite pour la participation au concours**

La date limite pour la participation à la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » est fixée au 31 août 2016.

#### **Art. 14 Adresse d'envoi**

Les œuvres soumises en format électronique (.rtf .doc. .docx) avec la documentation requise, sont à envoyer par e-mail à l'adresse suivante [thrinakia@lestelleintasca.org](mailto:thrinakia@lestelleintasca.org), en indiquant dans l'objet du message " thrinakia 3ème édition ".

#### **Art. 15 Composition du Jury**

Le jury de la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » est composé par le Président et les Commissaires. Le Président il est rééligible et désigne les membres du jury en fonction jusqu'à la clôture de l'édition. Le sujet promoteur se réserve le droit de substituer un ou plusieurs membres effectifs du jury avec des membres suppléants remplissant les conditions pour être nommés.

#### **Art. 16 Sélection des œuvres soumises au concours**

Le jury, à sa seule discrétion, évaluera les œuvres reçues attribuant des prix aux auteurs pour chaque section et langue prévues par la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia ».

Chaque membre du jury dispose d'une voix sur la base des critères indiqués dans le règlement. En cas de partage des voix, la voix du Président du jury compte double. Le jury se réserve le droit d'attribuer une ou plusieurs mentions spéciales aux œuvres en concours. Les auteurs ou les propriétaires des œuvres sélectionnées seront informés par courrier électronique. Le jury n'est pas tenu de rendre publics les titres des œuvres n'ayant pas été sélectionnées.

#### **Art. 17 Remise des prix**

Les œuvres et les auteurs sélectionnés seront présentés au public lors de la cérémonie de remise des prix de la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia », qui se tiendra dans la ville de Catania.

Le Comité d'Honneur, présidé par le Président du jury international et constitué par les institutions ayant parrainé et collaboré avec le concours, décernera une plaque commémorative aux auteurs et aux œuvres primées.

Les œuvres primées par le Jury international seront publiées dans l'anthologie de la Troisième édition du Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia ».

#### **Art. 18 Droits d'auteur**

Les auteurs participants au Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » certifient respecter les droits et la propriété intellectuelle d'un tiers. Les auteurs autorisent le sujet promoteur, avec leur participation au concours, à des fins promotionnelles et culturelles, de diffusion et recherche sociale, à publier et diffuser les œuvres soumises au concours sans avoir rien à prétendre au titre de droits d'auteur. Les œuvres demeurent la propriété intellectuelle de leurs auteurs.

#### **Art. 19 Archive de la mémoire et de l'imaginaire de la Sicile**

Les œuvres parvenues au Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » seront catalogués par l'instituant « Archive de la mémoire et de l'imaginaire de la Sicile », à des fins de diffusion et valorisation, d'études et recherches sociales.

#### **Art. 20 Renseignements généraux sur le concours**

Pour plus d'informations vous pouvez visiter le site web [www.lestelleintasca.org](http://www.lestelleintasca.org), écrire à l'adresse suivante de poste électronique [thrinakia@lestelleintasca.org](mailto:thrinakia@lestelleintasca.org), téléphoner au +39095531729.

#### **Art. 21 Acceptation du règlement**

La participation au Concours international d'écritures autobiographiques « Thrinakia » implique l'acceptation du présent règlement. Le tribunal de la ville de Catania (Italie) sera compétent pour tout litige lié au concours. La traduction du règlement dans une autre langue n'a qu'une valeur informative, en cas de contestation, le texte en langue italienne prévaut.